



Divorce sur demande accepté

Par **maelise**, le **13/01/2010** à **18:26**

Bonjour, je suis divorcée depuis le 8 janvier 2010, la non conciliation a eu lieu en novembre 2007 je voudrais savoir si tout ce qui a été acheté avant le divorce rentre dans la communauté, il n'y a pas eu de date de jouissance divise, une liquidation des biens va bientôt avoir lieu et je précise qu'il n'y a pas eu de contrat de mariage. Déjà mon mari avant la non conciliation il avait acheté un véhicule sans m'en parler, une fois que je l'avait découvert, j'en ai parlé à l'audience ce qui fait qu'il a été débouté de la jouissance de ce véhicule, mais cela ne l'a pas empêché de continuer de rouler avec pendant plus d'un an avec, il en a profité pour la vendre à son frère qui n'a pas le permis. donc j'ai déposé plainte pour détournement de biens, j'en ai averti la sous préfecture qui a annulé la carte grise et j'ai fait saisir le véhicule qui attend la liquidation, pourriez vous me dire si je peux demander une indemnité d'occupation de cette voiture puisqu'il s'est donné un titre privatif et si je peux demander l'article 1477 du code civil et cela à la liquidation. un notaire va être désigné, mais je sais déjà qu'il y aura un procès verbal de difficulté notarié et mon mari qui n'est pas français risque de partir dans son pays, si il part est-ce que je peux demander au tribunal l'attribution du véhicule alors que dans mon divorce il m'en a débouté. Merci pour votre attention, cordialement.